

E 4373

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 25 mars 2009

Annexe au procès-verbal de la séance
du 25 mars 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination d'un membre suppléant du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 20 février 2009

6513/09

SOC 115

NOTE POINT "I/A"

du : Secrétariat général du Conseil

au : Comité des Représentants permanents (1ère partie) / CONSEIL

n° doc. préc. : 5994/09 SOC 62

Objet : Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail :

- Nomination de M. Dezső SZEIFERT, membre suppléant hongrois en remplacement de M. János RÁCZ, membre démissionnaire
-

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. János RÁCZ, membre suppléant dans la catégorie des représentants des organisations des employeurs (Hongrie) du conseil de direction de l'Agence citée en objet.
2. En vertu de l'article 8 du règlement (CE) n° 2062/94, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1112/2005, les membres du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation des employeurs BusinessEurope a présenté la candidature suivante pour ce siège pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2010 :

M. Dezső SZEIFERT
Union of Agrarian Employers
Üllői út 47-49
HU-1091 BUDAPEST
Tel. : 0036-20-994-9930
e-mail : amsztitkarsag@gmail.com
e-mail : szeifert.dezso@freemail.hu

4. Par conséquent, le Comité des Représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en tant que point "A" de son ordre du jour, le texte de la décision du Conseil portant nomination d'un membre suppléant du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, tel qu'il figure en annexe ; et
 - b) de décider de publier le remplacement, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
portant nomination d'un membre suppléant
du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail¹, et notamment son article 8,

considérant ce qui suit:

- (1) par sa décision du 8 novembre 2007², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période du 8 novembre 2007 au 7 novembre 2010 ;
- (2) qu'un siège de membre suppléant dans la catégorie des représentants des organisations des employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M. János RÁCZ ;
- (3) l'organisation des employeurs BusinessEurope a présenté une candidature pour le siège à pourvoir,

DÉCIDE:

¹ JO L 216 du 20.8.1994, p. 1. Règlement modifié par le règlement (CE) n° 1643/95 du 29 juin 1995 (JO L 156 du 7.7.1995, p. 1), le règlement (CE) n° 1654/2003 du 18 juin 2003 (JO L 245 du 29.9.2003, p. 38) et le règlement (CE) n° 1112/2005 du 24 juin 2005 (JO L 184 du 15.7.2005, p. 5).

² JO C 271 du 14.11.2007, p. 4.

Article unique

M. Dezső SZEIFERT est nommé membre suppléant du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M. János RÁCZ pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2010.

Fait à

Par le Conseil

Le président
